Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 8 février 2010 à 18 heures 30

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 8 février 2010 à 18h30 en visioconférence sur les sites de St-Vallier (Bâtiment de la Communauté de Communes - Zone Artisanale Les Iles) et Vesseaux (Hôtel de Ville), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL.

Le Comité Syndical s'était réuni le 1er février, séance à laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 8 février 2010 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

présents ayant voix délibérative : Mesdames et Messieurs CHAUSSIGNAND Jean-Luc (Alba la Romaine), BOYER Aïda (Annonay), CAVENEGET Guy (Annonay), LE COZANNET Martine (Aubignas), GIRAUD Claire (Balazuc), QUENTIN Régis (Beaulieu), DESESTRET Guy (Boucieu le Roi), JOSEPH Nathalie (Cheminas), VISSY Michel (Colombier le Jeune), BERTRAND Michel (Colombier le Vieux), EYNARD DURAND Henri (Empurany), XAVIER Pascal (Etables), GRENIER Christophe (Félines), MONTEILLARD Alain (Lachapelle sous Aubenas), LEYGLENE Jérôme (Lamastre), CLAUZIER Jacques (Laurac), LUBAC Jean-François (Lemps), CURTIUS Patricia (Le Teil), THERME Sébastien (Mazan l'Abbaye), PETIT Karine (Peaugres), DALVERNY Jérôme (Prades), LERGES Patrick (Rompon), BALTHAZARD Catherine (St Barthélémy Grozon), VAUX Françoise (St Barthélémy le Plain), ANDRE Thierry (St Cyr), DUCOING Solande (St Désirat), CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), BOISSIE Mickaël (St Jean de Muzols), SAINTSORNY Chantal (St Jean de Muzols), BASILE Antonio (St Julien en St Alban), ROCHE Alain (St Romain d'Ay), SARTRE Jacques (St Sernin), GOSSELIN Roger (St Sylvestre), PATTARD Jean-Pierre (St Symphorien sous Chomérac), THOMAS Alain (Savas), COULAUD Denis (Talencieux), CHANTRE Christophe (Toulaud), GIRARD Ghislaine (Vanosc), GANDON Jean-Claude (Vesseaux), ROCHAT Louis (Veyras), PESCE François (CDC des Chataigniers), ROYER Brigitte (CDC des 2 Rives), VIZIER Christian (CDC des 2 Rives), LAFFONT Raymond (CDC des 2 Rives), GRIBET Jacky (CDC des 2 Rives), SCRIBE Vincent (CDC Pays Beaume Drobie), PICHERAL Didier (CDC Eyrieux aux Serres), DUQUESNE Patrick (CDC Pays de Jalès), BEIKES Johan (CDC Pays du Cheylard), ROSIE Claudette (CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises), SOUCHE Pierre (CDC Rhône Valloire), ENTRESSANGLE Denis (CDC Rhône Valloire), GRELLET Joël (SIVU Gras Larnas), MOUNIER Vincent (SITHERE)

présents n'ayant pas voix délibérative : LONGUEVILLE Dominique (Chateauneuf sur Isère), ROBIN Laurence (Chateauneuf sur Isère), JACQUOT Jean-Claude (La Roche de Glun), MENIAUD Aline (St Symphorien sous Chomérac), LEYNAUD Edouard (Vesseaux)

avaient donné procuration : CHARRON Claude (Lalevade) à DALVERNY Jérôme (Prades), MATHON Sébastien (St Etienne de Fontbellon) à MOUNIER Vincent (SITHERE)

Mme Patricia CURTIUS a été désignée secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 octobre 2009

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque de délégué, il est adopté.

2/ et 3/ Information sur les décisions du Bureau des 12 octobre et 30 novembre 2009

Le Président informe les délégués des dernières décisions du Bureau.

4/ Orientations budgétaires pour 2010

Les points saillants du budget prévisionnel 2010, détaillés dans les tableaux ci-annexés, sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- les dépenses de personnel (chap. 012) évoluent sensiblement du fait de la prévision d'embauche d'un technicien supplémentaire et du surcroît de main d'oeuvre nécessaire au plan « Ecole Numérique Rurale »
- les dotations aux amortissements (chap. 042) sont relativement stables

- l'excédent de fonctionnement (chap. 002) a été quasiment annulé par les décisions successives de baisse de la subvention du Conseil Général, qui devrait se poursuivre cette année. A partir de 2010, il devient nécessaire de « piocher » dans la provision constituée l'an dernier afin d'équilibrer le budget (chapitre 78)
- au regard de ces conditions économiques plus défavorables, il convient d'intensifier la maîtrise des coûts de fonctionnement (chapitre 011 en baisse).

Section d'investissement :

En déficit pour 2009, mais cette section continue à avoir de bonnes marges de manoeuvre permettant de financer sans recours à l'emprunt les programmes 2010 :

- plan de visioconférence pour 110 000 €
- renouvellement du matériel des centres multimédias pour 300 000 €
- démarrage éventuel de la construction de nouveaux locaux à Saint-Agrève (coût total estimé 600 000 €)

Budget de la régie industrielle et commerciale :

La régie retrouve un équilibre financier grâce à la bonne adéquation de nos services proposés avec la demande des adhérents : plus de 50 % d'augmentation d'activité entre 2008 et 2009 sur la plupart des services. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2010.

Il est à noter qu'une part significative de l'activité provient du plan « Ecole Numérique Rurale ».

Durant le débat, M. PICHERAL intervient sur plusieurs points :

- il indique que concernant le renouvellement des centres multimédias, la somme de 300 000 euros inscrite au budget est un maximum qui pourrait ne pas être atteint,
- il relève de nombreux facteurs de craintes dans le budget : baisse des amortissements de subventions, baisse de l'excédent, augmentation des charges de personnel... qui doivent inciter à la prudence,
- il note que les prévisions de nouveaux investissements ne couvrent pas la totalité de la somme à dépenser dans la section, ce qui confirme nos moyens sur ce plan au moins.

Suite à la remarque d'un délégué, le chapitre 70 du budget régie est rectifié à la baisse de 50 000 euros, une coquille s'étant glissée dans le tableau. L'annexe ci-dessous prend en compte cette rectification.

Annexe 1 : Budget Principal Primitif 2010

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	Exercice 2009	Proposition 2010
011	Charges à caractère général	176 215 €	150 000 €
012	Charges de personnel	557 958 €	600 000 €
23	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	122 944 €	118 720 €
65	Autres charges de gestion courante	38 573 €	40 000 €
67	Charges exceptionnelles	468 €	5 000 €
68	Dot. aux amort. et provisions	229 341 €	
	Total	**1 125 499 €**	**913 720 €**

RECETTES

Chap.	Libellé	Exercice 2009	Proposition 2010
002	Excédent antérieur reporté	260 087 €	12 097 €
013	Atténuation de charges	125 517 €	135 000 €
042 et 043	Opérations d'ordre	102 010 €	76 304 €
70 et 75	Autres produits	672 €	0 €
74	Dotations et participations	648 770 €	620 000 €
77	Produits exceptionnels	440 €	0 €
78	Reprise sur provisions		70 319 €
	Total	**1 137 596 €**	**913 720 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	Exercice 2009	Proposition 2010
040	Opérations d'ordre entre section	12 €	1 000 €
041	Opérations patrimoniales	101 998 €	76 304 €
20 et 21	Immobilisations corporelles	236 129 €	1 173 308 €
4581	Investissements sous mandat	8 814 €	0 €
	Total	**346 953 €**	**1 250 612 €**

RECETTES

Chap.	Libellé	Exercice 2009	Proposition 2010
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	1 340 843 €	1 118 507 €
21	Virement de la section de fonct.	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre entre section	122 943 €	118 720 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
10	Dotations	0 €	13 385 €
4582	Investissements sous mandat	1 674 €	0 €
	Total	**1 465 460 €**	**1 250 612 €**

Annexe 2 : Budget Régie Primitif 2010

Section
EXPLOITATION

DEPENSES

Chap.	Libelle	Exercice 2009	Proposition 2010
002	Déficit antérieur reporté	34 015 €	0 €
011	Charges à caractère général	413 052 €	959 000 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	111 591 €	120 000 €
65	Autres charges de gestion courante	11 897 €	15 000 €
67	Charges exceptionnelles	41 €	1 000 €
	Total	**570 597 €**	**1 095 000 €**

RECETTES

Chap.	Libelle	Exercice 2009	Proposition 2010
001	Excédent antérieur reporté		1 502 €
13	Atténuations de charges	129 604 €	20 000 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	440 385 €	1 072 498 €
76	Produits financiers	2 108 €	1 000 €
75 et 77	Autres produits	2 €	0 €
	Total	**572 099 €**	**1 095 000 €**

La section d'investissement du budget « Régie » n'est pas détaillée dans les orientations budgétaires car elle n'est pas significative.

Ce point n'appelle pas de délibération de la part du Comité Syndical.

5/ Contribution des collectivités adhérentes pour 2010

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat est financé essentiellement par des contributions des communes et des intercommunalités adhérentes.
Il propose que la contribution 2010 des communes et intercommunalités soit fixée à 1,10 € par an et habitant (contre 1,08 en 2009, soit 1,8 % d'augmentation).
Le Comité syndical, à l'unanimité, fixe la contribution des collectivités adhérentes pour l'année 2010 à 1,10 euros par habitant.

6/ Demandes d'adhésion de Communes

Le Président porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésion des Communes de Silhac (07), Saint-Cierge-la-Serre (07), Chateauneuf-sur-Isère (26) et La-Roche-de-Glun (26).
A l'unanimité, par quatre votes distincts, le Comité syndical approuve les adhésions des communes citées ci-dessus.

7/ Adhésions de Communautés de Communes en 2009

En 2009, les Communautés de Communes suivantes ont décidé d'adhérer au SIVU :

- la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay
- la Communauté de Communes Barrès-Coiron
- la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

– la Communauté de Communes du Haut-Vivarais

Le Comité syndical prend note.

8/ Tarification du « Pack Web classic »

A l'expérience, il apparaît que le tarif du « Pack Web Classic » est sous-évalué par rapport au volume de travail qu'il engendre.

Il est donc proposé la modification suivante de la grille tarifaire du Syndicat :

		Collectivités adhérentes	Intercommunalités non adhérentes ou associations présentant un intérêt départemental	Autres
Pack Web Classic comprenant : un nom de domaine et son renouvellement, 5 Bal Mel, site web basé sur SPIP	Mise en place personnalisation graphique Formation	870 € H.T.	1 090 € H.T.	/

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la modification ci-dessus exposée des tarifs du Syndicat.

Questions diverses et questions des délégués

Présentation du réseau Très Haut Débit d'initiative publique mis en place par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique et rôle à jouer par le SIVU dans ce cadre :

M. SUSZWALAK présente à l'aide de quelques diapositives les principaux éléments du déploiement du réseau T.H.D. bi-départemental.

Il indique les pistes de réflexion élaborées par le Bureau syndical relatives à une éventuelle intervention du SIVU dans ce dossier.

Après débat, il apparaît au moins nécessaire que le SIVU joue un rôle de conseil auprès des collectivités, sans forcément aller jusqu'à celui d'opérateur sur le réseau.

Pour le moment, il est conseillé aux collectivités membres de ne prendre aucune décision contractuelle dans le domaine avec un nouvel opérateur sans avoir pris au préalable l'attache du SIVU.

Opération « Label Villes Internet » :

Le projet : le syndicat, partenaire pour l'obtention d'une reconnaissance valorisante

Constat : une seule commune ardéchoise, Gluiras, a obtenu le Label Ville Internet pour l'année 2010 (quatre @).

Objectif : proposer aux communes qui le souhaitent, de préparer avec elles, leur candidature pour obtenir le Label Ville Internet.

Le label : présentation et conditions d'obtention

1. La structure organisatrice : présentation et finalité

Présentation : « Villes Internet » est une association de type 1901, qui se compose de membres fondateurs, de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

Finalité de l'association : L'association Villes Internet valorise les usages et les initiatives publiques qui font d'Internet un outil pour la démocratie participative et la citoyenneté active.

2. Le label « Ville Internet » : présentation et apports

Présentation : Le Label Ville Internet, de une à cinq arobases, est décerné depuis 10 ans à plus de 200 collectivités françaises qui l'affichent en entrée de ville.
Cette évaluation nationale de l'Internet local et citoyen est ouverte à toutes les communes de France.

Intérêts : Ce Label permet à la collectivité locale d'évaluer et de montrer la mise en oeuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de tous pour l'intérêt général.

Bien plus qu'une récompense, il permet aux communes de bénéficier :

- d'une auto-évaluation de leur politique Internet
- d'un véritable outil de reconnaissance pour l'engagement de l'élu et le travail de l'équipe municipale
- d'une comparaison avec les autres collectivités en inscivant la leur dans un panorama national
- d'une visibilité de leur politique TIC auprès de leurs citoyens par l'affichage des panneaux aux entrées de ville, sur leur site, dans leur magazine municipal, et par les articles dans la presse nationale et locale
- d'un outil pour l'attractivité du territoire.

3. Démarche de candidature auprès de « Villes Internet »

Mode d'emploi : Chaque collectivité participante doit remplir un questionnaire en ligne. Sa fonction est de mettre en relief les innovations produites et revendiquées par les acteurs communaux.
Orienté vers les usagers des réseaux numériques, il est réparti en 6 grands thèmes :

* Vie pratique / Vie quotidienne
* Vie culturelle / Vie éducative
* Vie privée / Vie sociale
* Vie politique / Vie citoyenne
* Vie professionnelle / Vie économique
* Organisation / Gouvernance

L'évaluation du site Web : Le site web de la collectivité est analysé sur la base d'une grille méthodologique remise à jour chaque année.

Le budget direct de l'opération pour le SIVU est de 4 000 euros couvrant l'adhésion à l'association, permettant aux collectivités membres de déposer gratuitement leur dossier de candidature au Label.

Devant l'intérêt de cette opération permettant de mieux faire connaître au niveau national les ressources particulières de notre département en matière de TIC, le Comité syndical donne un avis favorable de principe.